

**LA COURGUINOISE**

Une délégation reçue et écoutée

CALAIS La Courguinoise continue la bataille pour la pêche récréative.

La société de pêche souhaite ainsi préserver la faune maritime non seulement en évitant la pêche électrique des Hollandais mais, également, en faisant reconnaître que la pêche du bar n'est absolument pas à bannir.

Le 16 mars, le député Pierre-Henri Dumont recevait en sa permanence quatre représentants calaisiens du Comité Régional des Pêcheurs de Loisir en Mer des Hauts-de-France et membres du comité de l'amicale de pêche en mer en bateau La Courguinoise.

Dominique Viard (président), Philippe Barents (vice-président), Jean-Paul Marcq (trésorier) et Michel Buret (secrétaire) avaient sollicité cette audience afin de pouvoir exposer la situation dans laquelle se trouve actuellement la pêche récréative suite, notamment, aux dernières décisions de Bruxelles en matière de pêche du bar pour la période 2018-2020.

Connaissant visiblement bien le dossier, M. Dumont s'est montré très réceptif aux arguments de ses interlocuteurs, s'engageant en particulier à dialoguer avec ses collègues députés et à intervenir auprès du ministre Stéphane Travert pour qu'il soutienne la double revendication de permettre, comme en 2017, la capture d'un bar par jour et par pêcheur, ainsi que la mise en place, dès 2019, d'un quota mensuel assorti d'un dis-



Après des échanges riches et cordiaux, Pierre-Henri Dumont s'est vu remettre la panoplie du «parfait pêcheur en mer», gage de la reconnaissance des adhérents de La Courguinoise.

positif de gestion responsable des captures.

Déclarant qu'il s'agit d'une cause nécessitant de dépasser les clivages politiques, Pierre-Henri Dumont a clairement déclaré qu'il va impliquer ses collègues parlementaires de la Côte d'Opale dans cette réflexion et les décisions à prendre.

Ce point particulier d'un recours à une gestion responsable de la pêche a donné l'occasion d'évoquer les méfaits de la pêche électrique, M. Dumont affirmant son opposition à cette pratique que certains osent

prétendre «écologique».

Informé des actions entreprises par la Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer pour la défense de la pêche récréative, le député a pris bonne note des initiatives du Comité Régional qui fait circuler une pétition (remise hier à Natacha Bouchart, vice-présidente du Conseil Régional des Hauts-de-France), ainsi que de la manifestation prévue à Calais le 14 avril prochain et à propos de laquelle nous aurons l'occasion de revenir en détail sur l'organisation initiée par La Courguinoise. ■